PRÉFÈTE
DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet
Service des Sécurités

Arrêté n°2026-1376 du 29 juin 2026 portant abrogation des mesures de limitation de certaines activités agricoles en raison des risques d'incendie liés à l'épisode de canicule

La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code pénal ;
VU le code de la sécurité intérieure ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
VU le décret du Président de la République en date du 8 avril 2026 portant nomination de Madame Anne-Florence CANTON en qualité de Préfète de la Meuse ;
VU l'arrêté n°2026-1361 du 25 juin 2026 portant limitation de certaines activités agricoles en raison des risques d'incendie liés à l'épisode de canicule ;
CONSIDÉRANT que les conditions météorologiques actuelles, combinées aux indicateurs de risque sur les feux de végétation, sont revenues à des conditions permettant de lever les mesures de restriction portées par l'arrêté n°2026-1361 ;
SUR PROPOSITION de la sous-préfète, directrice de Cabinet de la Préfète ;

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté n°2026-1361 édictant des limitations de certains travaux agricoles en raison d'un épisode de canicule est abrogé.

Article 5 : La sous-préfète, directrice de cabinet, la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse, le commissaire divisionnaire, directeur départemental de la police nationale de la Meuse, le colonel, directeur départemental du service d'incendie et de secours de la Meuse et le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

La Préfète,

Anne-Florence CANTON.

Tél. 03 29 77 58 61
Préfecture de la Meuse
Cabinet – Service des Sécurités
40, rue du Bourg - CS 30512
55012 Bar-le-Duc Cedex